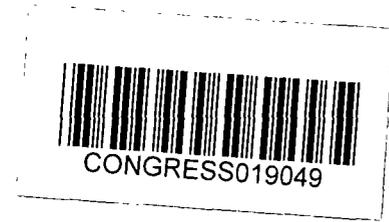


Council of Europe
Conseil de l'Europe



Congress of Local and Regional Authorities of Europe
Chamber of Regions

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe
Chambre des régions

Strasbourg, le 11 juin 1996
s:\delai.slp\sessio96\rapport.cyp

CPR (3) 2
Partie II

TROISIEME SESSION

(Strasbourg, 2 - 4 juillet 1996)

**LA 4ème CONFERENCE DES REGIONS MEDITERRANEENNES
(Nicosie-Limassol, Chypre, 20-22 septembre 1995)**

Rapporteurs: M. Demetriades (Chypre) et M. Eymard (France)

EXPOSE DES MOTIFS

I. INTRODUCTION

Un environnement d'exception conjugué, depuis l'antiquité, à des rencontres et à des échanges multiples entre cultures, religions et peuples différents a permis à la Méditerranée de devenir un concentré unique de richesses historiques, naturelles et paysagères.

La variété et la diversité de ces rencontres et échanges ont contribué à la formation de civilisations qui constituent un modèle d'intégration économique, politique et sociale.

Par ailleurs, cette diversité, autrefois facteur de richesse et de prospérité, est aujourd'hui très souvent cause de disparités, d'exclusion et de déséquilibres.

Le Bassin méditerranéen est en fait, de nos jours, une source importante d'instabilité, étant donné que les écarts de développement économique entre les deux rives se creusent, que les flux migratoires dus aux déséquilibres démographiques et socio-économiques s'accroissent et que l'inadéquation des structures politiques dans certains pays aggrave encore davantage ces problèmes. Les deux rives du pourtour communiquent avec difficulté, la démocratie et la paix ont du mal à s'affirmer dans plusieurs pays de la rive sud.

D'autre part, le milieu naturel, le patrimoine culturel et le paysage méditerranéen, souvent soumis à des pressions importantes dans les zones côtières de la rive sud, se dégradent également sur le littoral septentrional.

L'Europe, étant donné l'importance de sa dimension géographique et historique méditerranéenne, montre davantage son intérêt et sa détermination dans la recherche de nouveaux équilibres, dans l'établissement d'une nouvelle identité pour la Méditerranée et en vue de la préservation de ses valeurs et richesses. La Méditerranée redevient ainsi pour l'Europe un cadre de référence et un espace privilégié pour les relations de ses Etats riverains.

Dans cette perspective, le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, souhaitant favoriser, d'une part, la mise en place des conditions permettant le développement équilibré de l'ensemble des populations du Bassin et, d'autre part, la préservation des richesses culturelles et environnementales méditerranéennes d'autre part, organisent régulièrement depuis 1985 les "Conférences des Régions méditerranéennes".

Ces Conférences permettent aux régions et villes du pourtour méditerranéen d'échanger leurs expériences et de coopérer, à l'échelle européenne, en vue de trouver des solutions communes aux problèmes susmentionnés dans un cadre transfrontalier, voire interterritorial.

Dans cette perspective, après les Conférences de Marseille (1985), Malaga (1987) et Taormina (1993), la 4ème Conférence des Régions méditerranéennes a eu lieu à Nicosie et Limassol, du 20 au 22 septembre 1995, sur le thème: "Développement durable du Bassin méditerranéen: environnement, démographie et migrations".

Les résultats de cette Conférence, qui font l'objet de ce rapport et sont synthétisés dans la Déclaration finale, ont permis d'élaborer une Recommandation et une Résolution qui, tout comme ce rapport, pourront être adoptées par la Commission permanente du CPLRE et ainsi représenter, à l'échelle européenne, la volonté des collectivités territoriales du Bassin méditerranéen de coopérer d'une façon plus organique, coordonnée et régulière, en vue d'un véritable développement durable.

II. LES DEBATS

Après la séance inaugurale à Nicosie, capitale de Chypre, le 20 septembre 1995, la Conférence s'est tenue à Limassol, où elle s'est poursuivie pendant deux jours. Lors de leur déplacement à Nicosie, le maire a accompagné les participants dans la vieille ville de Nicosie, à la "Green Line", zone neutre qui coupe encore en deux la ville et l'île, suite à l'intervention de l'armée turque en 1974.

Le thème de la Conférence a permis aux participants d'approfondir les problèmes dont la résolution est indispensable pour rétablir de nouveaux équilibres permettant au Bassin méditerranéen de redevenir un centre névralgique d'échanges culturels et économiques et de dialogue politique, ainsi qu'un trait d'union entre l'orient et l'occident, entre le nord et le sud, entre peuples et territoires d'Europe, d'Afrique et d'Asie.

Des débats d'un grand intérêt ont suivi les rapports scientifiques concernant les problèmes démographiques et migratoires et les questions concernant les ressources en eau et les forêts.

Une table ronde sur l'intolérance, le racisme et la xénophobie a intégré ces débats et a donné la possibilité aux représentants politiques des régions et villes du pourtour méditerranéen de discuter des solutions communes. A ce sujet, le Président de la Région Pouilles (Italie) a formellement invité le Congrès à tenir une Conférence à Bari en 1996 sur le thème de l'intolérance dans le Bassin méditerranéen.

Avant l'adoption de la Déclaration finale, une table ronde conclusive s'est tenue, suivie de discussions animées sur l'action des pouvoirs locaux et régionaux en vue du développement durable du Bassin méditerranéen.

1. Les migrations et les problèmes démographiques dans le Bassin méditerranéen

Les participants ont constaté que l'évolution démographique dans le Bassin méditerranéen se caractérise au nord par le vieillissement de la population et la baisse de la natalité et, en revanche, au sud par un pourcentage de jeunes encore très élevé, avec des conséquences démographiques opposées. L'évolution démographique et migratoire des pays de la rive sud méditerranéenne risque de causer, dans un futur proche, des problèmes socio-économiques, politiques, environnementaux et culturels tant pour les pays riverains du sud que pour ceux du nord du Bassin méditerranéen et même pour l'ensemble de l'Europe.

D'autre part, les rapports présentés à la Conférence ont mis en évidence que la situation socio-économique difficile se traduit par un chômage élevé, qui frappe l'ensemble des couches sociales, en particulier les jeunes le plus souvent diplômés, et par une forte propension à l'émigration. Ces pays perdent ainsi leurs travailleurs mais aussi leurs cerveaux car beaucoup de jeunes diplômés dans le sud migrent vers le nord pour y trouver de meilleurs salaires et la possibilité de faire valoir leurs compétences.

A ce sujet, les participants ont souligné l'importance de la Conférence sur les problèmes démographiques dans le Bassin méditerranéen (Palma de Mallorca, 15-17 octobre 1996), organisée par le CDPO du Conseil de l'Europe. Les débats ont aussi fait ressortir la nécessité de concrétiser le projet présenté lors de la troisième Conférence, tenue à Taormina en avril 1993, visant la création en Sicile d'une "Fondation sur les migrations méditerranéennes".

2. La gestion des ressources en eau et des forêts dans le Bassin méditerranéen

2.1 La gestion des ressources en eau

Les participants ont pu constater que le problème des ressources en eau concerne l'ensemble des pays méditerranéens mais touche plus gravement la rive sud, où plusieurs pays ont largement dépassé leurs possibilités d'exploitation; la croissance démographique et l'urbanisation rapide rendront nécessaire le recours à l'utilisation des ressources non conventionnelles telles que les nappes fossiles, l'eau de mer et les eaux usées traitées.

En particulier, dans leur Déclaration finale, les participants ont souligné la nécessité de considérer la gestion intégrée de l'eau, la protection et la conservation des ressources, la participation des usagers et le développement de nouvelles ressources comme des axes politiques essentiels du développement durable. Dans cet esprit, les choix des politiques économiques, agricoles et énergétiques doivent sérieusement tenir compte des conséquences sur les ressources en eau.

D'un point de vue politique, la Conférence a recommandé que la coopération entre les collectivités territoriales et les organismes responsables de la gestion et de l'exploitation des ressources se développe et se renforce concrètement. Etant donné l'importance de cette ressource pour la région méditerranéenne, la planification centralisée doit s'accompagner d'un système de gestion décentralisée à tous les niveaux.

2.2 La gestion des forêts dans le Bassin méditerranéen

Les participants ont constaté que la dégradation de la forêt méditerranéenne, principalement par des incendies au nord du Bassin et par des pratiques de déforestation dans les pays de la rive sud, constitue un des principaux problèmes environnementaux de la région car elle a souvent pour effet une rapide érosion des sols, voire la désertification du territoire.

Les rapports scientifiques présentés ont clairement montré qu'il existe en outre une relation entre les phénomènes de déforestation, de désertification, de développement durable et de migration. En effet, la situation environnementale alarmante contribue à aggraver l'exode rural, alimentant une urbanisation incontrôlée et une forte émigration.

En ce qui concerne les phénomènes d'incendie le contrôle des feux demande une politique de l'environnement tenant compte de tous les facteurs de risques. Ce contrôle comprend la collecte d'informations sur les risques d'incendies, la surveillance, la lutte directe, l'aménagement préventif diminuant l'inflammabilité des forêts et l'étude des causes des incendies. En particulier, les participants ont demandé d'instituer un réseau de centres d'études forestières pour partager leurs travaux et expériences et d'adopter des accords de coopération en matière d'intervention contre les feux de forêt.

3. L'intolérance, le racisme et la xénophobie

L'intolérance, le racisme et la xénophobie sont des phénomènes liés aux questions de démographie. Les mesures de solidarité apparaissent indispensables pour répondre à la situation de crise dans laquelle se trouvent à la fois les populations qui émigrent et les pays qui les accueillent. Les participants ont reconnu qu'il faut agir contre ces phénomènes en cherchant des solutions non seulement sur le terrain de l'éthique et de l'idéologie, mais aussi sur le terrain politique, celui du droit, des institutions et de la communication de masse.

D'autre part, les travaux de la Conférence ont souligné que la force d'une société est fondée sur le respect de la diversité de chacun de ses membres et sur l'importance de la solidarité. Il est temps d'agir concrètement au plan politique, et un plan d'action a été proposé aux pouvoirs locaux et régionaux qui sont les principaux acteurs de la promotion et la création d'une société multiculturelle. Les participants ont soutenu les actions de la Campagne du Conseil de l'Europe contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, qui facilitent l'intégration sociale des populations immigrées dans les pays d'accueil.

III. CONCLUSIONS

Les rapports présentés et discutés à Chypre, lors de la 4ème Conférence des Régions méditerranéennes ont montré une fois de plus que les problèmes démographiques et migratoires, les menaces qui pèsent sur la paix, l'intolérance, ainsi que les questions concernant l'eau et la forêt du Bassin méditerranéen ne peuvent être résolus sans la mise en place d'une coopération au développement des populations de la rive sud, et ce dans le cadre d'une gestion rationnelle et coordonnée des ressources naturelles, culturelles et paysagères de l'ensemble du Bassin.

Dans cette perspective, la Conférence de Chypre a souligné à maintes reprises la nécessité de mettre en oeuvre une coopération interterritoriale dans le cadre d'une stratégie méditerranéenne du Conseil de l'Europe. Cette stratégie devrait, selon les participants, porter sur les domaines d'action privilégiés du Conseil de l'Europe comme l'Etat de Droit, les droits de l'Homme, des minorités et la coopération juridique. Cette coopération et cette stratégie devraient dans l'optique de la Conférence s'intégrer au programme d'action établi à Barcelone en novembre 1995 lors de la Conférence Euro-méditerranéenne de l'Union Européenne.

En particulier, en ce qui concerne la dimension locale, les participants ont estimé que les régions et les villes de la Méditerranée devraient pouvoir disposer pour leur coopération d'un cadre juridique international de référence et, dans cette perspective, ont demandé au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'ouvrir à la signature la Convention sur la coopération interterritoriale proposée par la CPLRE en 1993 comme complément de la Convention de Madrid sur la coopération transfrontalière.

Lors de la prochaine Conférence des Régions méditerranéennes, qui aura lieu dès que possible, le Congrès fera un rapport sur les réalisations faites sur la base des précieuses propositions présentées à Chypre.

ADDENDUM A L'EXPOSE DES MOTIFS
conformément à l'article 31, paragraphe 3
du Règlement intérieur de la Chambre des Régions
soumis par M. Tunalioglu
Membre du Groupe de travail du CPLRE
Membre de la Chambre des Régions

Il ne m'a pas été possible de participer à la 4^{ème} Conférence des Régions méditerranéennes. M. M. BULDANLI avait l'intention de participer à cette Conférence, à ma place. Il ne lui a pas non plus été possible de participer à la Conférence, les autorités chypriotes ne lui ayant pas permis de franchir le "Ledra Palace Cross Point" à Nicosie.

Je n'ai pas été en mesure de communiquer mes avis au Groupe de travail. Pour cette raison:

J'émetts des réserves sur le Rapport, conformément au Règlement intérieur de la Chambre des Régions, article 31, paragraphe 3:

1. sur le projet de Recommandation CPR (2) 7 Partie I Rec.
Page 5, Point 10) Partie III b.¹

"la création à Limassol (Chypre) d'un Bureau de liaison avec les pays du Proche-Orient, responsable de centraliser les informations concernant la coopération interterritoriale dans cette région présentant des aspects particuliers".

Il n'est définitivement pas possible aux délégués turcs de participer, pour liaison avec les pays du Proche-Orient, si ce bureau est situé à Limassol. La Turquie est le seul Etat membre du Conseil de l'Europe dans cette région sur le continent.

Sans participation des délégués turcs, il serait impossible d'instaurer une coopération interterritoriale dans cette région.

2. J'émetts également des réserves sur l'"Exposé des motifs" - CPR (2) 7 Partie II
Page 3.²
 - II. Les débats
Premier paragraphe

3. J'émetts également les mêmes réserves sur:
Annexe sur la 4^{ème} Conférence des Régions méditerranéennes -
CPR (2) 7 Partie I Annexe
Page 4, le contenu du point 23³.

La ville de Limassol serait le dernier endroit approprié pour un Bureau de liaison ayant pour but de maintenir les liens avec les pays de la rive sud de la Méditerranée et du Proche-Orient.

¹ La nouvelle référence de ce document pour la 3e Session Plénière est:
CPR (3) 2 Recommandation - page 4, point 10), partie III.b.

² La nouvelle référence de ce document pour la 3e Session Plénière est:
CPR (3) 2 Partie II - page 3.

³ La nouvelle référence de ce document pour la 3e Session Plénière est:
CPR (3) 2 Recommandation - page 6, le contenu du point 23.